



**Ministre de l'Agriculture, de
l'Agroalimentaire et de la Forêt**

Porte-parole du Gouvernement

Paris, le 16 janvier 2015

COMMUNIQUE DE PRESSE

—

Lutte contre l'introduction de la bactérie *Xylella fastidiosa* nuisible aux végétaux : les autorités françaises demandent un renforcement des mesures européennes

La bactérie *Xylella fastidiosa* peut affecter plus de 200 espèces végétales appartenant à 50 familles botaniques différentes. Cet organisme nuisible aux végétaux est connu outre Atlantique comme agent de la maladie de Pierce, qui a fortement touché les vignobles californiens dans les années 1990, et est également responsable d'une maladie ayant fortement impacté les agrumes au Brésil à la fin des années 1980. Cette bactérie est transmise et dispersée par des insectes vecteurs. Elle est absente du territoire français. Après sa découverte pour la première fois en Europe, sur le territoire italien, fin 2013, la Commission européenne a adopté au cours de l'année 2014 des mesures européennes pour empêcher d'autres introductions ainsi que la propagation de la bactérie dans l'Union européenne.

Au vu de l'analyse de risque phytosanitaire de l'Agence européenne de sécurité des aliments (AESA) rendue le 6 janvier 2015, les autorités françaises demandent à la Commission européenne de renforcer sans délai les exigences de la décision 2014/497/UE relative à *Xylella fastidiosa* afin que des mesures de confinement sur les plants (interdiction de sortie du matériel destiné à la plantation depuis la zone délimitée italienne) et sur la dispersion des insectes vecteurs soient mises en place sur le territoire de l'Union européenne. Parallèlement, il est également demandé à la Commission européenne une interdiction totale d'importation depuis les pays tiers contaminés du matériel destiné à la plantation.

En l'absence de mesures prises au niveau européen dans les prochaines semaines, la France est susceptible de revoir son dispositif national après analyse de risque phytosanitaire.

Contacts presse

Service de presse de Stéphane LE FOLL - Tel : 01 49 55 59 74 ; Fax: 01 49 55 43 81 ; cab-presse.agriculture@agriculture.gouv.fr
Service de presse du ministère - Tel : 01 49 55 60 11 ; ministere.presse@agriculture.gouv.fr

Ministère de l'Agriculture, de l'Agroalimentaire et de la Forêt
Hôtel de Villeroy – 78 bis, rue de Varenne – 75007 PARIS
www.agriculture.gouv.fr - www.alimentation.gouv.fr

 @Min_Agriculture

Le Ministère incite dès à présent les producteurs concernés à participer activement à la protection phytosanitaire de leurs productions en évitant au maximum de s'approvisionner en plants dans les zones où le risque phytosanitaire est le plus élevé.